

Le Monde, 7 mars 2023

Les premières mesures adoptées au Sénat

Les sénateurs ont voté, dimanche, en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors »

Paris en était entre une droite qui veut toujours un ministre et une gauche majoritairement à l'extérieur de son opposition. Toutefois, les premières dispositions de la réforme des retraites par le Sénat. Les sénateurs ont voté par 234 voix contre 94, dimanche, l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.

Malin, tout au long du week-end, les sénateurs ont voté en faveur de la réforme des retraites par le Sénat. Les sénateurs ont voté par 234 voix contre 94, dimanche, l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.

Le remaniement n'a pas dissuadé les sénateurs de gauche, marquant leurs arguments au sein du groupe sénatorial. Les sénateurs ont voté en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.

Le remaniement n'a pas dissuadé les sénateurs de gauche, marquant leurs arguments au sein du groupe sénatorial. Les sénateurs ont voté en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.

Le remaniement n'a pas dissuadé les sénateurs de gauche, marquant leurs arguments au sein du groupe sénatorial. Les sénateurs ont voté en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.

Le remaniement n'a pas dissuadé les sénateurs de gauche, marquant leurs arguments au sein du groupe sénatorial. Les sénateurs ont voté en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.

Le remaniement n'a pas dissuadé les sénateurs de gauche, marquant leurs arguments au sein du groupe sénatorial. Les sénateurs ont voté en faveur de l'article 2 sur l'« index seniors » pour les entreprises. Le ministre adjoint de la droite et du centre a adopté son amendement pour que cet article concerne les entreprises de moins de 50 salariés, ce qui est contraire à l'Assemblée nationale, qui avait voté en faveur de l'« index » sans le contre-amendement. Les sénateurs ont voté en faveur de leur amendement, qui prévoit de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux, et de limiter la suppression d'un salarié par année à un salarié sur deux.